



Crédit photo : ICL Marc Loukachine

Edition 2024
EDITION SPECIALE FUTOX

Le danger des fumées toxiques

Depuis toujours, nous, les sapeurs-pompier, sommes exposés aux fumées d'incendie, sans se préoccuper de ce qu'elles peuvent contenir et de leurs incidences sur notre santé. Aucun process concret n'a été mis en place pour diminuer leurs impacts lors et après nos interventions.

Une révolution et une prise de conscience est nécessaire, il en va de notre santé ! Nous connaissons le danger que représente les fumées par l'acronyme « CROMIX » (Chaude, Radiante, Opaque, Mobile, Inflammable, ToXique), cependant une habitude et un flou se sont installés autour du « toXique ». Nos ARI protègent nos voies respiratoires mais il ne s'agit pas du seul mode de contamination auquel nous sommes confrontés.

Après de nombreuses recherches en France et à l'étranger, tout le monde s'accorde sur la même conclusion :

Les fumées sont la source de problèmes de santé pour tous les personnels exposés à court et long terme.

(Source : Rapport de la CNRACL de 2017)



Les fumées toxiques c'est quoi ?

Avec l'évolution des matériaux combustibles, les fumées d'incendie ont changé. De nos jours nous pouvons rencontrer dans leurs compositions :

- **Des retardateurs de flamme** : résultante d'un procédé chimique qui permet de retarder l'apparition de flamme.
- **Le brome, le chlore, le fluor ou l'iode** : qui sont les éléments du groupe chimique des halogènes.
- **Des HAP (Hydrocarbure Aromatisé Polycyclique) ainsi que des COV (Composés Organiques Volatils) en grande concentration**
- **Et plus de 200 contaminants, dont beaucoup sont répertoriés comme cancérigènes par le CIRC (Centre International de Recherche contre le Cancer).**

Nous sommes constamment exposés à ces substances, c'est pour cela que notre approche et notre façon de travailler doivent évoluer.

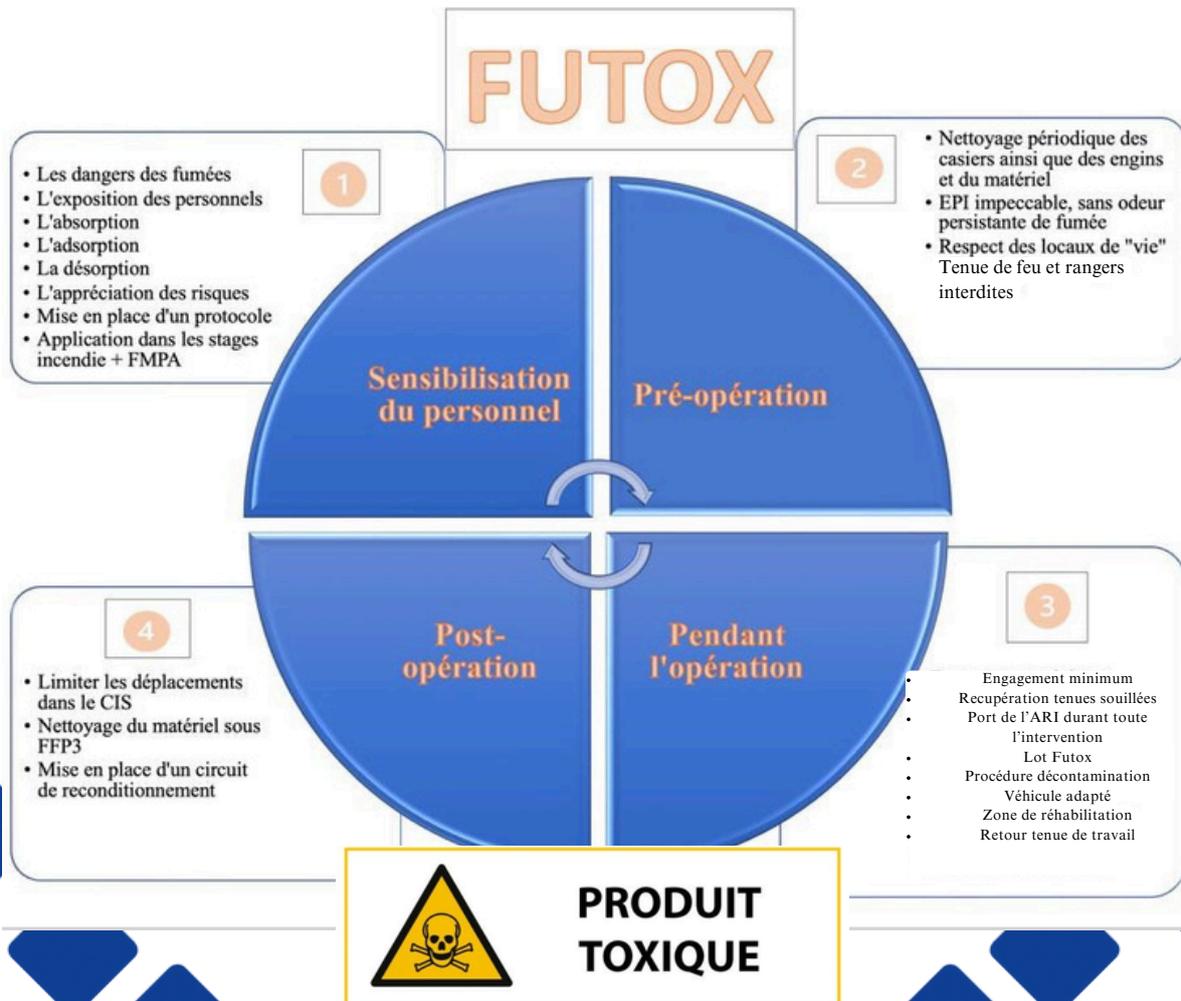
Une prise de conscience générale doit être de vigueur avant, pendant, après nos interventions, jusqu'à notre réintégration en centre de secours. Il y a une chose simple à retenir :

S'il y a odeur, il y a particules
S'il y a particules, il y a contaminants
S'il y a contaminants, il y a DANGER



En effet la libération de tous ces produits emmagasinés dans nos tenues reste active plusieurs heures après la première exposition.

Ne l'oublions pas, une exposition prolongée à ces POISONS peut provoquer cancers, maladies graves et autres problèmes de santé irréversibles.



Réglementation :

L'UE a adopté une législation visant à réduire ou arrêter la vente et l'utilisation de certains retardateurs de flamme bromés afin de protéger la santé et l'environnement.

Depuis plusieurs années, certains équipements ne peuvent plus contenir certaines substances dans leur composition, des conseils ont été demandé auprès de certains organismes concernant la détermination des composés chimiques pouvant poser un problème pour la santé humaine et/ou animale.

Éviter les retardateurs de flamme au quotidien :

Les retardateurs de flamme sont tellement omniprésents dans notre environnement qu'il est difficile de les éviter. Plusieurs pistes sont proposées pour éviter d'acheter des éléments contenant ces produits chimiques.

le dessin de Ben by
SOLDATS DU FEU

www.soldatdufeu.fr



Nous pouvons observer que les retardateurs de flamme ont un impact réel, non négligeable sur notre santé et sur notre environnement.

Des études, avec un approfondissement sur ce sujet sont donc primordiales.

On remarque que dans certains pays, l'utilisation de ces substances dans les objets et matériaux du quotidien a nettement diminué.

POMPIERS EN DANGER
Aidez-nous à briser le silence

SCANNEZ, VISIONNEZ, & PARTAGEZ !

MERCI!

Les agents PATS impliqués dans le FUTOX :

Les PATS font partie intégrante des dispositifs de protection à mettre en place pour l'ensemble des agents. Les PATS sont concernés lors des astreintes logistique (transport d'effets souillés à la fin des opérations), la prise en charge des agents dans les laveries déconcentrées lors des lavages et dans les différents services (formation, logistique).

Nous demandons que les agents identifiés sur des postes en contact direct avec les effets et matériels souillés aient un suivi médical spécifique et adapté à leurs différentes tâches ainsi que des moyens soient mis en place pour mieux les informer des risques mais aussi de mettre en œuvre les procédures adaptées aux tâches à réaliser pour une meilleure protection.

En grève depuis le 8 février 2024, nous demandons que les pouvoirs publics prennent les dispositions nécessaires pour :

- Actualiser le tableau des maladies professionnelles
 - Reconnaître l'imputabilité du service
 - Finaliser la fiche d'exposition
 - Généraliser le suivi post-opérationnel
- Programmer une surveillance accrue et un dépistage systématique des personnels des SIS en contact avec ces risques.

Vos représentants AUTONOMES portent ce sujet depuis de nombreuses années afin de faire prendre conscience de ces risques.

Les travaux menés sur le sujet avec l'administration depuis le début d'année vont permettre de mettre en place des mesures de protection et de préservation pour la santé des personnels du SDIS.

Cette prise de conscience amènera un changement des process et méthode dans notre profession comme nous avons pu connaître il y a des années avec l'arrivée des ARI ou autres équipements en lien avec la préservation de notre santé.

Les contraintes d'aujourd'hui seront les règles de demain. Il en va de notre santé.

Votre site internet du syndicat fait peau neuve ! N'hésitez pas à venir le consulter et l'ajouter à votre écran d'accueil pour ne rien rater des actualités qui vous concernent !

saspp-pats83.org

S'engager à vos côtés, réussir ensemble



Pour Adhérer

Bulletin d'information réalisé par
le service communication du Syndicat Autonome des Sapeurs Pompiers Professionnels
et Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés

ISSN 2263-231

@: communication@saspp-pats83.org

✉ BP 653 Le Mourillon Toulon 83053



Ne pas jeter sur la voie publique



RECYCLAGE
PAPIER

